



Déclaration Liminaire CGT et SM CSA Ministériel du 28 septembre 2026

Monsieur le Garde des Sceaux,

Demain, 29 septembre, à l'appel des 8 organisations syndicales représentatives de la fonction publique, l'ensemble des agentes et agents publics vont se mobiliser et manifester pour défendre le service public, exiger le dégel du point d'indice et corriger la perte du pouvoir d'achat qu'elles et ils subissent depuis près de vingt ans maintenant, largement accentuée depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. La paupérisation des services publics, la précarisation des agent.es sont en outre aggravées par l'inflation galopante et l'explosion des prix des carburants comme de l'énergie. Comment accepter qu'un.e agent.e public.que soit payé au niveau du SMIC et n'ait aucune progression de sa rémunération pendant parfois plus de 12 ans. Comment accepter que nos collègues n'aient plus les moyens financiers de se rendre sur leur lieu de travail ?

Si la problématique des rémunérations n'était pas assez grave, le gouvernement a souhaité y ajouter de la défiance, de la stigmatisation ou du mépris des fonctionnaires et agent.es publiques. ASA liées aux événements familiaux et à la parentalité rabotées, hyper contrôle des congés liés à la santé, réforme du temps partiel thérapeutique, externalisation galopante des missions, volonté même plus déguisée de mettre fin au statut et glisser vers une fonction publique d'emploi. La liste est longue et ne saurait être exhaustive tant les attaques sont nombreuses.

Les suites du décès de la jeune Lyhanna ont confirmé ce que nous dénonçons depuis des années : la justice ne peut pas remplir ses missions si les services publics qui concourent à son action – protection de l'enfance, éducation nationale, santé publique, services d'investigation, insertion et probation, pour ne citer qu'eux – sont eux-mêmes exsangues. Nous saluons par ailleurs le mouvement de grève au sein du greffe du tribunal judiciaire de Nanterre au début du mois de septembre.

Mais cela ne s'arrête pas là. Les conditions de travail des agent.es et des magistrats n'ont jamais été aussi dégradées. L'effondrement climatique particulièrement mis en lumière cet été ne fait que démontrer que les bâtiments publics (tribunaux, établissements, services du ministère) sont pour beaucoup des passoires thermiques. Comment exercer lorsqu'il fait plus de 40 degrés sur son poste de travail. Comment accepter que la seule

CGT-PJJ : 06 33 33 02 50 – national@cgtpjj.fr

Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr
La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – secretariat@cgtpenitentiaire.com

La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – spip.cgt@gmail.com

Syndicat de la Magistrature : 01 48 05 47 88 - contact@syndicat-magistrature.org

solution offerte soit le recours au télétravail, en occultant que la plupart des logements occupés par les agent.es n'offrent pas plus de garantie contre les effets de la canicule. Comment enfin ne pas évoquer les charges de travail délirantes des personnels, que ce soit en Administration Centrale ou dans chaque service déconcentré. Et cela, sans compter sur vos gesticulations qui viennent surajouter sans fin à cette surcharge d'activité.

Comment enfin ne pas dénoncer une nouvelle fois la surpopulation carcérale qui ne fait que démontrer l'échec des politiques pénales répressives et tout sécuritaire portées par la macronie. Des établissements pénitentiaires surencombrés, y compris en période de canicule, sans aucune mesure de régulation carcérale ne peuvent qu'entraîner des conditions de détention inhumaines et indignes et des conditions de travail déplorables pour les personnels.

Enfin, les perspectives budgétaires avancées ces derniers jours ne peuvent que renforcer la volonté de se faire entendre ce 29 septembre puisqu'outre le gel du point d'indice réaffirmé, c'est une coupe de 54 milliards d'euros dans le budget de l'État qui se dessine. Si le ministère de la justice risque de se gargariser qu'il est épargné ; dans la réalité il n'en est rien. Compte tenu de la part du budget consacrée au bâtimentaire et aux sécurisations des établissements, de l'inflation et de l'augmentation des factures énergétiques, il sera facile de constater que les recrutements, les budgets de fonctionnement, d'insertion ou dédiés à la culture seront encore faméliques.

Quant à l'ordre du jour de ce CSA Ministériel, rien de plus réjouissant. Le Ministère nous propose une prolongation d'un an de l'accord égalité femme-homme et du plan d'action qui en découle. La CGT et le SM se sont fortement impliqués dans les négociations qui ont conduit à un accord que l'on pouvait qualifier d'ambitieux et qui était doté de réels moyens, notamment la création de postes de « délégué.es à l'égalité professionnelle et à la diversité », placés sous l'autorité directe de la haute fonctionnaire et qui devaient s'assurer de la déclinaison du plan d'action dans chaque direction. Car le but de cet accord était bien celui-là : que l'égalité femme homme soit enfin palpable par tous les agent.es du ministère. Force est de constater que deux ans après, le compte n'y est pas. Aucun bilan objectif, aucun engagement supplémentaire pour mener à bien ce plan d'action n'accompagnent la proposition de prolonger l'accord. Nous tenons également à dénoncer le mépris d'une partie des directions de notre ministère pour la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Nous nous demandons également où se trouve le ministre qui déserte les instances de dialogue social, qui néglige la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ? Toujours prompt à prendre la moindre note ou circulaire pour faire appliquer une politique pénale toujours plus répressive et xénophobe, nous le trouvons malheureusement plus timide pour faire appliquer l'égalité des droits. Pour la CGT et le SM, le ministère se précipite puisqu'un

Comité de suivi, dédié au bilan par direction est prévu le 20 octobre prochain. Comment donc se prononcer sur la prolongation d'un accord avant que ce bilan nous soit présenté ? Quel gage nous est donné pour nous convaincre qu'en le prolongeant, celui-ci deviendra effectif ? Pour ces raisons, la CGT et le SM sollicitent le report de ce point au prochain CSA Ministériel, prévu justement après le comité de suivi.

Nous serons toutes et tous mobilisé.es ce 29 septembre pour exiger des conditions de travail et de vie dignes et respectueuses et pour donner les moyens aux services publics de fonctionner normalement !

Vos représentant·es CGT et SM